

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mardi 21 mars 2023

PRÉSENTS ET REPRÉSENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, Administratrice
Madame Françoise HUET, Administratrice
Monsieur Jean-Philippe POLITZER, Administrateur
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Madame Josy TOP, Administratrice
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice représentée par Mme BRÉON
Madame Laurence JOURION, Administratrice représentée par Mme De VINZELLES
Madame Céline MARTIN, Administratrice représentée par Mme POLLARD
Monsieur Alain MORAINE, Administrateur représenté par M. COMBE

EXCUSÉE :

Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente

La séance est ouverte à 17 heures 30

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 DECEMBRE 2022

Mme Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration.

Monsieur Politzer indique que lors du dernier CA il avait demandé à connaître le nombre de permanences organisées ainsi que le nombre de personnes les ayant fréquentées.

Madame Bréon explique que le Point d'Accès au Droit est organisé sur 2 lieux différents à savoir en mairie et à l'Espace Pierre-Souweine. La Ville finance sur son budget les permanences organisées à l'Hôtel de Ville et le CCAS finance les permanences de Cresus et de ADIL 94. Elle précise que les statistiques sont en cours et qu'elles seront transmises aux administrateurs dès que possible. La fréquentation des permanences financées par le CCAS est indiquée dans le rapport annuel 2022 du CCAS.

Les administrateurs n'ayant plus de remarque ou question, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 6 décembre 2022.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents à la dernière séance.

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CCAS, ANNÉE 2022

Madame Bréon présente les grandes lignes du rapport annuel du CCAS pour l'année 2022 puis passe la parole aux administrateurs.

Madame de Préaudet remarque que les personnes en situation de handicap ne sont pas mentionnées dans le nombre des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables. Il y a 138 personnes âgées, mais combien de personnes en situation de handicap ?

Madame Bréon confirme que le chiffre de **138 représente l'intégralité des personnes inscrites sur le registre pour l'année 2022 quelle que soit leur situation** (seniors et personnes en situations de handicap).

Monsieur Combe souhaite souligner la qualité des dossiers présentés par les assistants sociaux de la Ville, en commission permanente, ainsi que le rôle d'accompagnement éducatif des professionnels envers les personnes en difficulté. Cette facette de leur travail est la plus cachée. L'inscription dans le temps des complémentarités entre les agents de la MLE et les assistants sociaux est aussi à noter.

Madame Bréon confirme que l'écoute, l'expérience de chacun, le large panel d'horizons des administrateurs permet d'apprécier l'amélioration du rendu des situations par les assistants sociaux lors des commissions.

Madame Hauchemaille s'interroge sur les 7 % de refus car dans « sa » commission il y a peu de refus. Y en a-t-il beaucoup dans les autres groupes ?

Madame Bréon précise que les 7 % concernent les demandes et non les dossiers présentés. En effet pour une même famille il peut y avoir 3 demandes d'aide dont 1 seule est refusée par exemple.

Monsieur Politzer fait remarquer que ne sont pas visibles les aides décidées en commission alors que non demandées.

Il est précisé dans ce PV que ces décisions représentent 35 aides.

Monsieur Politzer demande également un éclaircissement sur les montants différents, pour les aides validées en commissions, mentionnés en page 9 et 13.

Après vérification, il faut lire page 9 « la somme de 234 000€ (205 166 € en 2021) ». Le rapport annuel est donc corrigé.

Concernant l'épicerie *Monsieur Politzer* souhaite savoir s'il serait envisageable de passer la participation des familles de 20 à 10%.

Madame de Vinzelles fait remarquer, par ailleurs, qu'il faudrait davantage de marchandises. Elle indique que selon les bénévoles, 35 familles fréquentent l'épicerie.

Madame Bréon rappelle que c'est la Croix Rouge qui gère le lieu et son organisation.

Monsieur Politzer propose de mettre en place une réunion avec les membres de la commission de l'épicerie solidaire, Monsieur Moraine et les bénévoles afin de faire un point.

Madame de Vinzelles précise que des bénévoles s'étaient proposés pour faire la ramasse.

Monsieur Politzer met en relation le prêt du local à titre gracieux et le fait que la Ville est en droit de demander une meilleure organisation pour répondre plus efficacement aux demandes du public qui y est orienté.

Madame Hauchemaille propose de chercher un autre porteur de projet si la Croix rouge n'est pas en capacité de répondre mieux aux attentes de la Ville.

Madame De Vinzelles explique qu'accueillir 10/15 familles sur 1 h le mardi n'est pas possible.

Madame De Préaudet souligne que le bénévolat de personnes en situation de handicap serait un plus pour l'épicerie et l'inclusion. Ne pas oublier de les solliciter.

Madame Bréon répond que le travail avec M. Moraine va dans le bon sens. Effectivement une augmentation des heures du mardi serait un plus et que ce sont souvent des bénévoles qui travaillent qui interviennent le mardi. De plus une mise en relation vient de se faire la semaine dernière entre Monsieur Moraine et le gérant du Carrefour Market de la place Jean-Spire Lemaitre.

Monsieur Chardon fait remarquer que le volume est présent et qu'il est dommage qu'un problème d'organisation ne permette pas d'y accéder.

Madame Dupré explique que les personnes accueillies sont toutes très contentes de l'épicerie et des bénévoles.

Monsieur Politzer note que le local est plus grand, qu'une pièce pourrait servir de cuisine et qu'il était prévu un lieu d'accueil pour échanger, boire un café.

Madame Bréon explique qu'un coin enfant (à droite en entrant) est prévu ainsi qu'une table pour le café ou thé ou autre boisson pour les adultes. La table et les chaises ne devrait pas tarder. Il sera aussi organisé des ateliers culinaires sur le « Bien manger ». Le logo est en attente et le travail sur l'augmentation des heures d'ouvertures est en cours.

Sans plus aucune remarque ou question, Mme Bréon demande aux administrateurs de prendre acte de la présentation du rapport annuel du CCAS pour l'année 2022.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette présentation.

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ANNÉE 2023

Madame Bréon présente le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023 qui a pour objet d'exposer les grands axes de la politique du CCAS servant à préparer le budget primitif 2023 et qui sera soumis au vote de l'assemblée lors de la séance du Conseil d'administration du 13 avril prochain.

Monsieur Politzer fait remarquer qu'il y a un problème d'équilibre du budget car l'addition des éléments des recettes ne correspond pas aux dépenses présentées.

Madame Bréon indique que le budget est bien équilibré mais que seules les grosses masses sont présentées dans le ROB. Le reste des recettes d'un montant de 6 100 € correspondent au Sipperec pour 5 100 € et aux chèques d'accompagnement personnalisé millesime 2022 perdus/périmés pour 1 000 €.

Monsieur Politzer souhaite des précisions concernant le point « Non recours au droit » pour les permanences Cresus, ADIL-94 et CLCV qui font partie du PAD, et Entraide et Partage.

Madame Bréon explique que les permanences Cresus et ADIL-94 sont prises en charge financièrement par le CCAS et qu'il y a juste une mise à disposition gracieuse d'un bureau pour la permanence CLCV. Elle précise que le point 4 de l'ordre du jour répondra à la question sur Entraide et Partage.

Madame Hauchemaille demande si la Nuit de la Solidarité, organisée le 26 janvier dernier, a permis d'identifier de nouvelles personnes à qui apporter de l'aide.

Madame Top explique que 4 personnes ont été recensées, des explications et orientations ont été données mais toutes avaient déjà un suivi social notamment sur Paris.

Sans autre remarque ou question, Madame Bréon demande aux administrateurs de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaire 2023.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

4. AVENANT N°3 A LA CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE ET PARTAGE RELATIVE A LA DOMICILIATION DES PERSONNES SANS DOMICILE STABLE

Madame Bréon présente l'avenant n°3 à la convention entre le CCAS et l'association *Entraide et Partage* relative à la domiciliation des personnes sans domicile stable à Vincennes. L'avenant fixe les modalités financières annuelles. Le montant annuel global de cette participation est établi sur la base des domiciliations de l'année N-1 fourni par l'association correspondant à un montant de 100 € par personne domiciliée par l'association et ayant un lien avec Vincennes selon les critères définis par la convention.

Madame Bréon précise que pour l'année 2023, la subvention est fixée à 13 500 € (135 personnes domiciliées en 2022) payable en deux versements 7 250 € en juin 2023 et le solde de 6 250 € en octobre 2023.

Madame Hauchemaille indique une nouvelle fois qu'elle est contre le principe du conventionnement car c'est une mission qui appartient à la Ville.

Monsieur Combe indique que c'est une pratique courante de faire sous-traiter par des professionnels.

Madame de Vinzelles précise que ce sont principalement des bénévoles qui interviennent à l'association Entraide et Partage.

Sans autre remarque ou question, ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité cette proposition. (1 abstention : Mme Hauchemaille)

5. CONVENTION ENTRE LE CCAS DE VINCENNES ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA

Madame Bréon présente la nouvelle convention du Conseil départemental du Val-de-Marne relative à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA pour l'année 2023, l'actuelle étant arrivée à échéance le 31 décembre 2022.

Monsieur Combe souligne que cette convention ne sera valable que pour 2023 en raison d'une nouvelle loi présentée prochainement à l'Assemblée Nationale.

Sans autre remarque ou question, ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

6. CONVENTION PARTENARIALE ENTRE EDF ET LE CCAS DE VINCENNES

Madame Bréon explique que le CCAS conventionne depuis des années avec EDF, afin de permettre aux usagers en grandes difficultés d'avoir des aides pour le règlement de leur facture d'énergie. Le conventionnement permet l'accès au site PASS EDF (Portail d'Accès aux Services Solidarité d'EDF) afin de demander des échéanciers ou de pouvoir informer des aides attribuées en commission. La convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler pour continuer cet accompagnement auprès des publics en grande fragilité. La convention précise donc les objectifs et les conditions de ce partenariat.

Sans autre remarque ou question, ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

7. CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'AGENCE NATIONALE DES CHEQUES VACANCES (ANCV) RELATIVE AU PROGRAMME "SENIORS EN VACANCES"

Madame Bréon explique que depuis 2012, le Centre communal d'action sociale participe au Programme *Seniors en vacances* de l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) et ce, afin de proposer des séjours en direction, plus particulièrement, de personnes âgées aux revenus les plus modestes. C'est ainsi qu'un séjour, à Saint-Jean de Monts, a été organisé du 3 au 10 septembre dernier, auquel 40 personnes ont participé dont 30 étaient non imposables.

Le conventionnement avec l'ANCV permet aux seniors les plus en difficulté d'être subventionné pour le paiement de ce séjour. Une enveloppe de 6 402 € est alloué au CCAS pour l'année 2023.

La convention précise les engagements de chaque partie et l'accès au site dédié pour l'inscription des séniors au séjour choisi, La Baule en 2023.

Monsieur Politzer demande ce qui se passe si l'enveloppe de 6 402 € est dépassée.

Madame Bréon indique que cette enveloppe représente une aide pour 33 personnes. Si plus de 33 personnes non imposables s'inscrivent, le CCAS prendra à sa charge les 194 € de subvention

manquante. Elle précise que les seniors intéressés peuvent solliciter une aide complémentaire pour financer les 248€ restant à leur charge, en présentant une demande en commission du CCAS.

Madame Bréon précise, par ailleurs, que la coordinatrice seniors inscrit en priorité les personnes non imposables. Les personnes imposables sont positionnées sur liste d'attente et sont inscrites en fonction des places restantes.

Madame Hauchemaille souligne qu'il est urgent de réfléchir à une prestation similaire pour les familles et notamment les familles monoparentales.

Madame Bréon précise que la CAF organise des ateliers de départ en vacances et qu'il s'agit de la même population que les personnes accompagnées par les assistants sociaux. L'avantage avec la CAF est que les familles peuvent choisir leur lieu de villégiature et ne sont pas obligées d'aller toutes au même endroit.

Sans autre remarque ou question, ce point est mis au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

8. AIDE A PROJET HANDICAP AU PROFIT DE L'ECOLE DES CHIENS GUIDES DE PARIS

Madame Bréon présente la demande de l'Ecole des chiens guides de Paris pour l'obtention d'une aide à projet dans le cadre de la remise d'un chien à une vincennoise. Elle rappelle que l'éducation d'un chien représente un coût de 25 000€ environ. Mme Bréon donne la parole à M. Chardon afin qu'il fasse un retour sur la réception pour le départ en retraite de plusieurs chiens guides.

Monsieur Chardon explique en quelques mots la vie d'un chien guide sa naissance, son passage en apprentissage à l'école, le travail d'accompagnement d'une personne malvoyante puis la mise en retraite en famille d'accueil.

De nombreux échanges ont ensuite lieu sur le montant de la subvention à allouer à cette demande.

- Proposition de 1 500 € de 7 administrateurs : Mesdames de Préaudet, Hauchemaille, Huet et Messieurs Chardon, Combe (pouvoir M. Moraine) et Politzer.
- Proposition de 1 000 € de 9 administrateurs : Mesdames Bréon (pouvoir Mme Etienne), de Vinzelles (pouvoir Jourion), Dupré, Gauvain, Pollard (pouvoir Mme Martin) et Top.

Madame Bréon propose donc aux administrateurs d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association *Ecole des Chiens guides de Paris*.

Les administrateurs approuvent cette proposition à la majorité (abstentions de Mmes Hauchemaille et Huet).

9. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "VOTRE ECOLE CHEZ VOUS" POUR LA SCOLARISATION A DOMICILE D'UNE ELEVE VINCENNOISE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Madame Bréon rappelle que l'association *Votre Ecole Chez Vous*, a pour objet d'apporter au domicile des enfants et adolescents, l'enseignement élémentaire et secondaire qu'ils ne peuvent recevoir, du fait de leur état de santé, dans les établissements collectifs. Par son action, elle permet la prise en charge gratuite de la scolarité des enfants et adolescents à leur domicile.

Une jeune vincennoise en classe de CP bénéficie, depuis le mois de janvier dernier, de l'accompagnement à temps partiel de cette association. Cette dernière demande une subvention de 500€ comme participation à cette prise en charge pour l'année scolaire 2022/2023. Il est à noter que d'autres vincennois ont pu, par le passé, bénéficier des cours de cette association.

Madame De Vinzelles demande ce que sont devenus les 3 enfants scolarisés en 2017.

Madame Bréon répond qu'un a terminé ses études et les 2 autres ont pu reprendre un cursus normal au sein des établissements scolaires.

Madame Bréon propose au vote une subvention de 500€ pour l'association VECV afin de participer à la scolarisation de cette jeune vincennoise.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

10. APPEL A PROJET AU PROFIT DE L'ASSOCIATION CLUB AMITIE PARTAGE POUR LE SEJOUR "LA CITE MEDIEVALE DE PROVINS"

Madame Bréon rappelle l'activité du Club Amitié Partage et présente l'appel à projet de cette année qui consiste en un séjour « La cité médiévale de Provins », du 18 au 21 mai 2023.

Madame de Préaudet demande si l'association a sollicité une demande de financement auprès de l'ANCV.

Madame Bréon précise qu'elle ne le pense pas mais que l'information sur l'existence de ces aides de l'ANCV leur sera transmise.

Madame Bréon invite les administrateurs à voter sur la proposition d'une aide de 2 416 € correspondant aux frais de transport de tout le week-end.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

POINT DIVERS

Résultat de l'appel d'offre pour le repas festif des retraités vincennois

L'appel d'offre a été retiré par 11 candidats.

L'offre la mieux disante a été attribuée à Vendôme Réception.

Les seniors retraités vincennois, inscrits pour les sorties promenades, recevront donc une invitation afin de participer à cette journée à l'Abbaye de Chaalis le lundi 22 mai, le mercredi 7 juin ou le jeudi 8 juin.

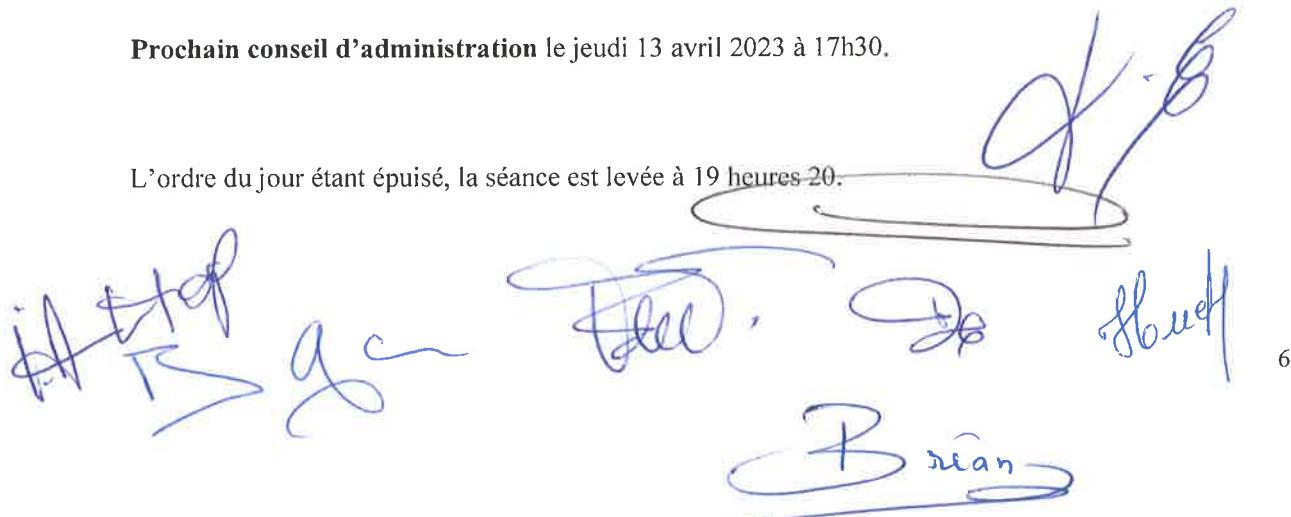
Déroulé de la journée

- 10H45 départ du car vers l'Abbaye de Chaalis : 3 sites de prises en charge (Est, Centre et Ouest de la Ville)
- Déjeuner
- Animation musicale entre les plats (accordéon)
- Selon l'envie de chacun, danse ou promenade dans le parc
- 16h30 au plus tard départ du car pour le retour à Vincennes

Les administrateurs souhaitant participer à cette sortie doivent se signaler auprès de Mme Nakach le 3 avril au plus tard.

Prochain conseil d'administration le jeudi 13 avril 2023 à 17h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.



Handwritten signatures of the administrative members: H. Stof, ac, Del., Jo, Bluet, Brian, and K.B.